

REGLEMENT POUR LE CONCOURS
DES ILLUMINATIONS DE NOËL 2021

Pour cette première édition, la commune de Saint-Siffret met en place un concours d'illumination de vitrines, balcons ou fenêtres et de maisons. Un jury composé d'élus, de parents d'élèves, d'enfants membres du comité des fêtes visitera la commune entre le 17 décembre 2021 et le 7 janvier 2022.

Ce concours contribuera aux festivités du temps de Noël.

- **Article 1** – Participants

Le concours est ouvert aux habitants de la commune de Saint Siffret, après inscription de manière individuelle et complétée lisiblement.

- **Article 2** – Objet du concours

Le concours consiste en l'illumination des maisons, fenêtres et balcons, ou commerces, l'objectif étant d'animer la commune et de l'embellir en cette période de fêtes de fin d'année.

- **Article 3** – Délai de participation

Les bulletins d'inscription doivent être déposés à la mairie de Saint Siffret au plus tard le 15 décembre 2021

- **Article 4** – Modalités de participation

Les participants devront illuminer leur maison, fenêtres et balcons de façon originale et créative, avec une prédilection pour les illuminations à économie d'énergie (type LED + horaires d'illuminations restreints). Les installations devront être allumées du 17 décembre 2021 au 7 janvier 2022 et au minimum, de 18H30 à 21H.

- **Article 5** – Modalités du concours

Le concours portera sur 3 catégories d'illuminations visibles de nuit :

- 1. Fenêtres et balcons visibles de la rue
- 2. Maisons décorées, visibles de la rue
- 3. Coup de Coeur des vitrines de Noël

Toutes les réalisations seront recensées depuis la voie publique.

Libre cours est laissé à l'imagination de chacun pour obtenir une harmonie de sa façade, de sa maison ou de son balcon !

- **Article 6** – Jury

Le jury effectuera des visites de nuit à partir du 17 décembre et sera composé d'élus, de commerçants & artisans et de membres du Comité des Fêtes de parents d'élèves et enfants.

- **Article 7**- Clauses particulières

Les primés de l'année ne pourront gagner qu'un seul et unique prix.

- **Article 8**– Droit à l' image

Les participants acceptent que les photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées, et autorisent leur publication

dans les supports de communication de la commune de Saint-Siffret.

- **Article 9** – Récompenses & remises des prix

Les trois premiers de chaque catégorie recevront un prix pour la qualité de leurs illuminations et décorations sous forme de Bons d'achat et lots divers.

La remise des prix aura lieu le vendredi 7 janvier 2022 lors de la cérémonie des vœux du Maire.

- **Article 10** – Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des

décisions prises par le jury.

- **Article 11** – Annulation du Concours

La commission se réserve le droit d'annuler complètement ou partiellement le Concours en cas de manque de participation ou

en cas d'évènements qu'elle jugerait préjudiciable au bon déroulement dudit Concours.

- **Article 12**- Litige

Les décisions du jury sont sans appel.

Aucune correspondance ne sera échangée sur les décisions, l'organisation ou les récompenses du Concours. Le jury se réserve

le droit de disqualifier tout participant ayant un manquement à ce règlement ou un comportement dégradant quant à l'esprit de

cette démarche.



Bulletin d'inscription au concours des illuminations de Noël

Du 17 décembre 2021 au 7 janvier 2022

Les bulletins d'inscription sont téléchargeables sur le site de la Commune.

A remettre à l'accueil de la Mairie de Saint Siffret avant le 15 décembre 2021

NOM.....Prénom.....

Adresse

.....
si nécessaire, préciser fenêtre/balcons côté droit ou gauche, vus depuis la rue

Téléphone : Mail : @

Je souhaite m'inscrire au concours des illuminations de Noël

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours des illuminations de Noël 2021

Signature: